

S E N A T

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mardi 15 novembre 1960. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Malraux, Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, qui, à l'occasion du vote du budget, a exposé les grandes lignes de sa politique.

Le ministre l'a informée de la préparation d'une loi de programme destinée à l'entretien des plus importants monuments historiques et de l'inclusion des Affaires culturelles dans le prochain Plan d'équipement.

Il a rappelé les succès obtenus par l'augmentation du nombre des œuvres d'art exposées au Louvre et par l'exposition faite au Japon. Les résultats sont également encourageants en ce qui concerne le théâtre classique et le cinéma, mais ils sont moins bons pour les théâtres privés, dont la situation financière est difficile.

Il envisage d'organiser des expositions itinérantes dans les principales villes de province et souhaite la collaboration des élus locaux, notamment des parlementaires maires.

Quant aux « Maisons de la Culture », il reconnaît que leur mise en place se heurte au manque de crédits, mais l'effort sera poursuivi au mieux.

Le ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Delpuech (théâtres de province et festivals), de Maupeou (protection et classement des petits monuments historiques), Baumel (Union générale du cinéma et tournées des théâtres nationaux à l'étranger), Lamousse (Union générale du cinéma) et Fruh (situation financière de l'Opéra et de la Comédie-Française et statut de l'Odéon-Théâtre de France).

Jeudi 17 novembre 1960. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a examiné et adopté les rapports pour avis qui lui ont été présentés sur le projet de loi de finances pour 1961.

Après avoir analysé les dotations de l'Education nationale, M. Pauly a conclu en insistant sur l'insuffisance des crédits eu égard aux besoins résultant de l'accroissement des effectifs scolaires.

La commission a également approuvé les conclusions de M. Pauly sur les crédits concernant les Affaires culturelles au Secrétariat général pour les Affaires algériennes.

M. Cornu a, ensuite, présenté ses observations sur les crédits alloués aux monuments historiques et, en particulier, sur le domaine de Versailles.

M. Tinant a donné connaissance des grandes lignes de son rapport pour avis sur les crédits du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports. Les moyens sont insuffisants pour la réalisation du programme d'ensemble du Gouvernement. L'orateur demandera à la tribune le dépôt, dans les meilleurs délais, de la loi-programme sur l'équipement sportif.

M. Lamousse a fait un exposé sur différents problèmes concernant le cinéma. Ses observations ont recueilli l'approbation de la commission, qui l'a chargé de rapporter son avis sur le cinéma.

Ont été, enfin, adoptés les rapports pour avis de M. Delpuech sur les Relations culturelles avec l'étranger, dont le président a donné lecture ; de M. Fruh sur les Beaux-Arts et de M. Jacques Baumel sur l'Information et la Radiotélévision.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 15 novembre 1960. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Sur le rapport de M. de Villoutreys, la commission a adopté sans modification le budget du Ministère de l'Industrie, après qu'un certain nombre d'observations aient été présentées par MM. Billiemaz, Cornat, Jager et le président.

Mercredi 16 novembre 1960. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1961 examinant en premier lieu les crédits affectés à l'énergie atomique ; elle a, sur le rapport de M. Champleboux, donné un avis favorable au chapitre 62-00 et 62-01 des services généraux du Premier Ministre regroupant ces crédits. Puis, sur le rapport de M. Gadoin, elle a donné un avis favorable au budget des affaires économiques, après qu'un certain nombre d'observations eussent été présentées par MM. Boucher, Cornat, Coutrot et Lalloy, notamment sur le chapitre 44-02 prévoyant une aide aux organisations de consommateurs.

La commission a ensuite examiné l'article 4 du projet de loi de finances relatif à la taxe sur les transports de marchandises et a décidé, sur proposition de M. Bouquerel, de s'associer à la commission des finances pour demander au Sénat le rejet de cet article.

Elle a également adopté la proposition de M. Bouquerel de compléter l'article 9 par les dispositions suivantes :

« Toutefois, en ce qui concerne le Fonds d'investissement routier, les crédits de paiement seront répartis dans les proportions suivantes :

- « Voirie nationale : 64 % ;
- « Voirie départementale : 11 % ;
- « Voirie communale : 25 % ».

Enfin, examinant l'article 6 relatif au tarif du droit de timbre sur les connaissements, elle s'est prononcée, sur proposition de M. Yvon, pour le maintien du texte voté par l'Assemblée Nationale, sous réserve que les ressources fournies par cette taxe soient affectées aux établissements des invalides de la Marine et que la retraite des veuves des inscrits maritimes, victimes d'accidents professionnels, soit portée à la moitié de la pension de retraite accordée aux inscrits maritimes âgés de cinquante-cinq ans.

La commission a ensuite poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1961 et a adopté :

— sur le rapport de M. Pams, le budget de l'aviation civile et commerciale ;

— sur le rapport de M. Billiemaz, les dispositions budgétaires relatives à la S. N. C. F. et à la R. A. T. P.

Jeudi 17 novembre 1960. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a procédé à l'examen de l'avis de M. Blondelle sur les crédits de l'agriculture du projet de loi de finances pour 1961 (n° 38, session 1960-1961).

Après avoir fait ressortir l'augmentation très sensible des masses budgétaires qui s'élèvent au total de 43 % entre 1960 et 1961, le rapporteur a analysé les principaux titres de ce budget.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, l'effort principal porte sur l'enseignement, la vulgarisation, la recherche ainsi que sur les services du génie rural et des eaux et forêts dont les moyens en personnel et en matériel se trouvent sensiblement accrus.

M. Blondelle a toutefois souligné que le renforcement souhaitable des corps techniques ne s'accompagnait pas d'un effort correspondant en ce qui concerne la Direction des affaires économiques dont les tâches se trouvent cependant considérablement accrues par les dispositions de la loi d'orientation agricole.

Concernant les crédits d'intervention publique, le rapporteur a notamment insisté sur le fait que le régime de la ristourne de 10 % sur le matériel agricole maintenait une disparité importante dans les conditions d'investissement entre le secteur agricole et le secteur industriel et qu'une application loyale des principes à la base de la loi d'orientation agricole impliquait le relèvement du taux de la ristourne.

A propos des dépenses en capital, M. Blondelle a montré que les augmentations de crédits portaient principalement sur les secteurs figurant dans la loi de programme ainsi que sur certains autres postes (enseignement, recherche, hydraulique agricole).

Au cours d'un bref échange de vues, l'accent a été mis sur l'application de la loi d'orientation agricole, l'augmentation des charges qui vont être supportées par l'agriculture et le problème des débouchés des produits agricoles.

M. Pauzet a ensuite analysé les dispositions du projet de loi de finances concernant la viticulture et il a notamment souligné l'insuffisance des crédits, tant pour le fonctionnement de l'I. V. C. C. que pour l'organisation du marché du vin, l'inapplication de la législation viticole, le maintien des charges fiscales excessives qui pèsent sur le vin.

Après avoir approuvé les conclusions de ses rapporteurs, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des dispositions du projet de loi de finances relatives à l'agriculture.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 16 novembre 1960. — *Présidence de M. Marius Moutet, vice-président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Messmer, Ministre des Armées, sur le projet de loi de finances pour 1961 (Dépenses militaires).

Le ministre a traité successivement de l'amélioration des conditions de vie des militaires en Algérie, de la revalorisation de la condition militaire et de l'évolution de nos troupes d'outre-mer en fonction de l'équipement des armées nationales africaines.

Sur le premier point, il a souligné que le budget de 1961 permettra une amélioration très sensible des crédits de nourriture qui se traduisent par une augmentation de 13 millions de nouveaux francs par rapport à 1960.

En ce qui concerne la revalorisation de la condition militaire, le budget prévoit une amélioration de la situation matérielle des officiers et sous-officiers, notamment par une accélération de l'avancement.

M. Messmer a rappelé que tous les accords militaires qui font partie des conventions de coopération signées avec les Etats africains reconnaissent la nécessité d'une défense commune et comportent notre engagement de fournir à ces Etats une aide militaire en priorité. Nous nous engageons à leur fournir des effectifs par transfert de nos propres effectifs de couleur, puis le matériel nécessaire à leur équipement et enfin des cadres européens comme conseillers techniques. Nous instruisons également un grand nombre de cadres africains dans nos écoles militaires : actuellement 200 Africains et Malgaches fréquentent nos écoles d'officiers. Nos propres forces terrestres d'outre-mer verront leur importance numérique réduite, mais garderont une mission de contrôle des bases et d'intervention. Malgré cette diminution, il est certain que dans trois ans notre système militaire en Afrique sera beaucoup plus efficace.

Le ministre a répondu ensuite aux questions qui lui furent posées par MM. le Général Béthouart, Ménard, Monteil, le Général Ganeval, Marcellin, Tinaud et de La Vasselais.

M. Marius Moutet a remercié vivement le ministre pour les explications qu'il a fournies à la commission avec une grande compétence.

Judi 17 novembre 1960. — *Présidence de M. Marius Moutet, vice-président.* — La commission a entendu l'exposé du rapport pour avis de M. Lecanuet sur le budget des Affaires étrangères

pour 1961. Le rapporteur a conclu à l'adoption d'un avis favorable. Au cours de l'échange de vues qui s'est établi après cet exposé, le Général Béthouart, le Général Ganeval, M. Marcelin et M. Neddaf, notamment, ont exposé leurs remarques sur le problème de l'indemnisation des pertes subies par les Français rapatriés de l'étranger durant ces dernières années ; MM. Tinaud, Monteil et le président ont examiné le problème de la représentation de la culture française à l'étranger. L'avis a été adopté et le rapporteur a reçu mission d'exposer les remarques et les inquiétudes de la commission au cours de l'examen du budget en séance publique.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 15 novembre 1960. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a entendu Mme Cardot sur le projet de loi de finances pour 1961 (Anciens Combattants et Victimes de guerre).

Mme Cardot a exposé à ses collègues l'économie générale des grandes masses composant les crédits de ce ministère. Elle a insisté sur les problèmes posés par le nécessaire respect des droits des anciens combattants de l'armée française ressortissant maintenant aux nouveaux Etats africains.

Prenant acte d'une certaine augmentation des pensions de veuves et de celles des plus grands invalides, Mme Cardot a déploré que cette augmentation soit encore très insuffisante.

Elle a soumis à la commission un projet d'amendement tendant à prévoir l'attribution, à tous les anciens combattants âgés de soixante-cinq ans et plus, de la retraite au taux déterminé par application de l'indice de pension 33 ; cet amendement a pour objet d'éviter une discrimination fâcheuse entre combattants de 1914-1918 et de 1939-1945. Cet amendement a été adopté, étant entendu que, s'il était déclaré irrecevable, la commission se rallierait au texte voté par l'Assemblée Nationale.

Au nom de la commission, des explications seront demandées au ministre sur ses projets de réorganisation du personnel de l'administration centrale et de l'office national des anciens combattants.

MM. Soudant et Brousse ont demandé à la commission d'agir pour que, soit par l'augmentation de la subvention au « Souvenir Français », soit par intervention directe, l'Etat contribue à la restauration et à l'entretien des monuments commémoratifs et de leurs chemins d'accès.

M. Marie-Anne a obtenu l'appui de la commission pour demander la prise en charge par l'Etat des frais de voyages des veuves des départements d'outre-mer désireuses de se rendre sur la tombe des leurs « Morts pour la France » et inhumés en Métropole.

M. Fournier a déploré que rien ne soit prévu en faveur des orphelins et des ascendants. Il a posé le problème des implacables et celui du pécule des prisonniers de guerre 1914-1918.

L'avis de Mme Cardot a été adopté à l'unanimité.

M. Dulin fait ensuite un premier exposé sur le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1961. Les crédits de 1960 s'étant révélés insuffisants, ceux de 1961 seront accrus de 10,4 %, l'augmentation étant pour une large part compensée par celle des cotisations et de l'impôt foncier.

M. Brousse a demandé que les postes créés d'inspecteurs des lois sociales soient mis à la charge du budget du ministère de l'Agriculture et non à celle du budget annexe.

La commission a décidé de demander à entendre le Ministre de l'Agriculture sur le budget annexe.

Mercredi 16 novembre 1960. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission s'est réunie pour étudier l'article 13 du projet de loi de finances, adopté par l'Assemblée Nationale (n° 38, session 1960-1961), qui institue les recettes nouvelles affectées au budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Dulin, rapporteur pour avis, a regretté que l'article 40 de la loi organique sur la discussion du budget oblige le Sénat à se prononcer à huit jours d'intervalle sur les recettes et les dépenses du budget annexe et a demandé à la commission de repousser l'article en discussion, en acceptant toutefois de l'examiner au cours d'une seconde délibération qui aurait lieu postérieurement à l'examen des crédits du budget annexe.

A l'unanimité, la commission a donné son accord à la proposition de son rapporteur.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Lundi 14 novembre 1960. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, secrétaire.* — Poursuivant l'étude du projet de loi de finances pour 1961, la commission a entendu M. Marcel Pellenc, rapporteur général, sur les articles du projet de loi, adoptés par l'Assemblée Nationale, non encore examinés. La commission a décidé de déposer plusieurs amendements, notamment sur les articles : 54 relatif à l'aménage-

ment de la retraite du combattant, 95 relatif à la diffusion des billets de la loterie nationale, 105 relatif à un prélèvement sur les bénéfices réalisés par les entreprises appelées à bénéficier de commandes au titre du projet de loi de programme militaire. Elle demandera, par voie d'amendement, l'insertion d'un article additionnel relatif à la situation des veuves de déportés résistants.

Après une suspension de séance, la commission a repris ses travaux l'après-midi, pour la suite de l'examen des articles du projet de loi de finances. Les dispositions essentielles ayant retenu l'attention de la commission sont les suivantes : sur l'article 2, modifiant le barème de la surtaxe progressive, un large débat s'est engagé, auquel ont participé MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, de Montalembert, Lachèvre, et à l'issue duquel la commission a souhaité être éclairée sur la portée de cet article avant de se prononcer sur le fond.

La commission a décidé de supprimer l'article 4 relatif à la taxe sur les transports de marchandises. Sur l'article 11, relatif à la réforme du fonds d'encouragement à la production textile, la commission a souhaité recueillir de plus amples informations avant de statuer.

Sur proposition du rapporteur général, la commission déposera un amendement modifiant les dispositions additionnelles introduites par l'Assemblée Nationale relatives au contrôle de la Radiodiffusion-télévision française. Enfin, un amendement tendant à insérer un article additionnel sera déposé, ayant pour but de faciliter le contrôle du Parlement sur les créations d'emplois prévues dans les différents budgets.

Mardi 15 novembre 1960. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord procédé à l'examen définitif du budget des Affaires étrangères, du budget de l'Industrie et du budget du Sahara.

M. Georges Portmann, rapporteur spécial pour le budget des Affaires étrangères, a fait part à la commission des décisions de l'Assemblée Nationale concernant l'aide aux Français rapatriés. La commission a décidé de suivre la position adoptée par l'Assemblée Nationale pour ce sujet. M. Alric, rapporteur spécial pour le budget de l'industrie, a indiqué les points essentiels sur lesquels porterait son intervention en séance publique, M. Louvel, rapporteur spécial pour le Sahara, a fait adopter par la commission deux amendements tendant à réduire les crédits, l'un de l'Organisation commune des régions sahariennes, l'autre du Bureau des investissements africains.

M. Montaldo, rapporteur spécial du secrétariat général pour les Affaires algériennes et rapporteur du projet de loi (n° 43 session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1961, présentant son rapport, a déploré la dualité des crédits relatifs à l'Algérie.

Etudiant le budget des services civils en Algérie pour 1961, arrêté à 3.046.028.898 NF, il a précisé que les ressources fiscales étaient en progression, progression due à l'expansion économique et à une augmentation de la pression fiscale. Quant aux ressources non fiscales (produit de l'exploitation des mines et carrières, produit des forêts, produit de l'adjudication de l'alfa), elles sont de peu d'importance et ont tendance à décroître. Les dépenses ont appelé de la part du rapporteur les observations suivantes : de 1955 à 1961, le montant des dépenses de fonctionnement en Algérie est passé de 1.237 à 4.075 millions de nouveaux francs, soit une augmentation de 230 %, taux beaucoup plus important que le taux métropolitain. Le rapporteur a mis l'accent sur l'accroissement des dépenses pour le secteur culturel ; en particulier, pour la scolarisation, les réalisations dépassent les perspectives du plan de Constantine. Des augmentations de dépenses sont prévues concernant les dépenses administratives des départements nouveaux. Elles visent aussi au renforcement des équipements administratifs. En matière sociale, le rapporteur a souligné la création de 350 postes d'assistantes mais déploré l'insuffisance du plan hospitalier. En conclusion, le rapporteur a souligné que ces dépenses du budget de fonctionnement traduisent les préoccupations d'accorder les ressources modestes de l'Algérie aux besoins créés par une expansion démographique et une évolution sociale et économique en plein essor.

Passant à l'examen des crédits du secrétariat général pour les Affaires algériennes, le rapporteur a rappelé que, outre les dépenses dues à son fonctionnement propre figurent, d'une part, les dépenses de certains services fonctionnant en Algérie, dits « rattachés » au budget de l'Etat, d'autre part, pour les dépenses en capital, le montant de la subvention de l'Etat à la Caisse d'équipement de l'Algérie. Concernant les dépenses ordinaires, il a mis en relief les mesures nouvelles demandées pour les harkas (119 millions de nouveaux francs), l'enseignement (6 millions de nouveaux francs), les travailleurs algériens en métropole (5 millions de nouveaux francs), la presse et l'information (6 millions de nouveaux francs), les sections administratives spécialisées et la sûreté nationale en Algérie (5 millions de nouveaux francs).

Enfin, le rapporteur a entretenu la commission du fonctionnement de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie. L'accent est mis surtout sur l'équipement agricole de l'Algérie, la restauration des sols et la réforme agraire. En matière de logement, le rapporteur a souligné l'effort réalisé quant aux crédits accordés pour la réalisation d'un habitat populaire. Il a mis en relief l'orientation donnée aux investissements, ayant pour souci de créer des investissements productifs et d'occuper une main-d'œuvre disponible très importante.

Enfin, sur proposition de son rapporteur, la commission a adopté un amendement tendant à restituer à la loi le domaine de la fiscalité algérienne, ainsi conçu :

« Le deuxième alinéa de l'article 2 de la loi n° 59-785 du 2 juillet 1959 portant dispositions financières intéressant l'Algérie est abrogé. »

Mercredi 16 novembre 1960. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Alric, vice-président.* — Au cours d'une première séance, tenue le matin, la commission a procédé à l'examen des dépenses des services militaires. M. Maroselli a dégagé les caractéristiques essentielles des crédits prévus pour 1961, à savoir que le pourcentage des dépenses militaires par rapport à l'ensemble du budget est en décroissance, que les effectifs prévus et les autorisations de programme sont en diminution. M. Soufflet, rapporteur spécial pour la section commune, dont les crédits sont de 1.694.131.189 NF pour les dépenses ordinaires et de 1.305.000.000 NF pour les crédits de paiement des dépenses en capital, a souligné l'importante augmentation de 38 % de ces derniers, la plupart de ces crédits ressortissant au chapitre 51-91 « Etudes spéciales ». Relativement à ce budget, un débat s'est instauré sur les dépenses de loyer et les dépenses immobilières pour la gendarmerie, auquel ont participé MM. Raybaud, Descours Desacres et Courrière. M. Julien Brunhes a ensuite présenté son rapport sur les crédits de la section Air, qui s'élèvent à 1.925.100.010 NF pour les dépenses ordinaires et à 1.625.200.000 NF pour les crédits de paiement des dépenses en capital, le chapitre le plus important étant le chapitre 53-72 « Matériel aérien. — Fabrications ». Le rapporteur a développé diverses questions relatives à ce budget, notamment les caractéristiques du Mirage IV et l'activité de la S. N. E. C. M. A. Un débat a suivi l'exposé de ce rapport, auquel ont participé notamment : M. Soufflet, sur le Mirage IV et les charges de travail de l'industrie aéronautique ; M. Monteil, au

nom de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées ; MM. Maroselli et Coudé du Foresto.

M. Colin, rapporteur spécial pour le budget annexe du service des poudres, dont les crédits s'élèvent à 217.277.776 NF pour les dépenses ordinaires et à 58.175.000 NF pour les dépenses en capital, a fait des observations sur l'emploi du personnel. Puis M. Colin a présenté son rapport sur le budget annexe du service des essences, dont les crédits sont de 838.991.884 NF pour les dépenses ordinaires et de 30.000.000 NF pour les crédits de paiement des dépenses en capital. La commission a adopté l'article 51 du projet de loi de finances relatif au fonds des approvisionnements généraux du service des essences. M. Courrière, rapporteur spécial pour la section « Marine », a souligné que les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport aux dépenses d'équipement. En matière de constructions navales, le problème se pose de savoir si l'étalement des programmes permettra à la France d'assurer ses fonctions sur le plan national et le plan de la Communauté. Sur ces crédits, dont le montant est de 1.445.310.077 NF pour les dépenses ordinaires et de 1.017.500.000 NF pour les crédits de paiement des dépenses en capital, M. Monteil est intervenu au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées. La commission a examiné l'article 85 du projet de loi relatif aux droits à pension de certains officiers de marine.

M. Maroselli a présenté son rapport sur les crédits de la section « Guerre ». Ceux-ci s'élèvent à 5.137.761.192 NF pour les dépenses ordinaires et à 1.725.000.000 NF pour les crédits de paiement des dépenses en capital. La rapporteur a évoqué différentes questions, parmi lesquelles celle des effectifs, celle des cadres et de leur logement. La commission a adopté les articles 84, relatif au rétablissement du budget des armées du produit d'aliénations, et 86, relatif à l'intégration des fonctionnaires de l'ancien cadre spécial temporaire des transmissions de l'Etat.

La commission a ensuite entendu M. Alric, rapporteur spécial pour la section commune : « Affaires d'outre-mer », dont les crédits s'élèvent à 874.889.460 NF pour les dépenses ordinaires et à 66.700.000 NF pour les crédits de paiement des dépenses en capital. Il a mis particulièrement en relief la transformation de la direction des services de la santé.

Enfin, M. Motte a présenté son rapport sur les services militaires du Premier Ministre (Etat-major général de la Défense nationale. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. — Groupement des contrôles radioélectriques). L'ensemble des crédits militaires a été adopté sans modification.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux finances, sur certains articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1961, adopté par l'Assemblée Nationale, que la commission avait réservés au cours d'un premier examen. Le secrétaire d'Etat a précisé les caractéristiques de l'article 2, relatif aux modifications à la législation fiscale ; les diverses tranches sont élargies d'environ 7 à 8 % ; dans les étapes ultérieures, la majoration d'un décime sera réduite de moitié, pour les revenus de l'année 1961, et supprimée pour l'imposition des revenus de l'année 1962 et des années suivantes. Le secrétaire d'Etat a répondu sur cet article à des questions de MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Coudé du Foresto, Tron, Armengaud et Marrane. Puis sur l'article 11, relatif à la réforme du fonds d'encouragement à la production textile, sont intervenus notamment MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Blondelle, au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, Alric, Armengaud, de Montalembert. M. le secrétaire d'Etat a indiqué que c'est par l'organe du fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles que serait financé le soutien des fibres textiles.

D'autres questions ont encore été posées, notamment par MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, et M. Bouquerel au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, sur l'article 4, relatif à la taxe sur les transferts de marchandises, et l'article 9, traitant des dispositions relatives aux affectations.

Après le départ du ministre, la commission a décidé de déposer un amendement à l'article 2 du projet de loi de finances, rappelant les dispositions de l'article 15 de la loi du 28 décembre 1959, en vertu desquelles le barème doit être révisé chaque fois que le S. M. I. G. subit une hausse de 5 %. La commission a en outre pris position sur les amendements présentés au projet de loi par le Gouvernement.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 16 novembre 1960. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance* tenue dans la matinée, M. Marcel Molle a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 37, session 1960-1961) de M. Rabouin, tendant à modifier les articles 1094 et 1098 du code civil relatifs aux donations entre époux.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. Marcel Molle sur le budget du ministère de la Justice. Le rapporteur a analysé les différentes mesures nouvelles prévues pour l'exercice 1961 en insistant plus particulièrement sur les problèmes de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée.

Sur ce dernier point, il a fait part à la commission de ses impressions relatives à la visite de différents centres et a mis en relief à la fois le petit nombre d'établissements modernes susceptibles d'assurer la rééducation des mineurs et l'excellent travail qui était accompli dans les établissements existants grâce au dévouement de leur personnel.

De nombreux commissaires ont ensuite présenté des observations sur le budget, notamment MM. Abel-Durand, Baratgin, Raymond Bonnefous, Chauvin, Delalande, Hugues, Jozeau-Mari-gné, Marcilhacy, Montpied et Zussy.

D'une façon générale, ces observations ont porté sur l'organisation pénitentiaire et sur les conséquences, que la plupart des orateurs ont estimé regrettables, de la réforme judiciaire.

M. Marcilhacy a ensuite présenté son rapport sur la proposition de loi (n° 92, session 1959-1960) de M. Carcassonne, tendant à modifier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, de façon à réprimer les délits de diffamation et d'injure commis au cours d'émission de radio ou de télévision et à organiser l'exercice du droit de réponse. Il s'est déclaré favorable à l'adoption du texte proposé.

M. Prélôt a émis le vœu que la commission examine de très près cette proposition de loi qui lui a semblé d'application difficile.

M. Hugues et M. Montpied ont mis en relief certains points délicats et la commission a décidé de voter pour ou contre l'adoption de ce texte le mercredi 23 novembre.

Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, au sujet du projet de loi (n° 239, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la Convention d'extradition entre la France et l'Etat d'Israël.

Après le bref exposé du ministre, la commission a décidé de rejeter le projet de loi en cause. Elle a estimé en effet, suivant les conclusions de son rapporteur, M. Kalb, qu'il ne lui était pas possible d'accepter la rédaction de l'article 8 de la convention d'extradition. Cet article dispose : « l'extradi-

tion pourra être refusée si l'infraction considérée n'est punie de la peine capitale que par la législation d'un seul des deux Etats ».

La commission a ensuite examiné pour avis le budget du ministère de l'Intérieur, sur rapport de M. Nayrou. Les observations du rapporteur et de la commission ont porté notamment sur quatre points :

1° Les effectifs de la sûreté nationale et de la préfecture de police ;

2° La situation du personnel des préfectures ;

3° Les subventions pour les collectivités locales ;

4° La situation des tribunaux administratifs.

Sur ce dernier point, la commission a adopté la position prise par l'Assemblée Nationale et la Commission des Finances du Sénat qui s'étaient montrées hostiles à la suppression de 4 des tribunaux administratifs.

Elle a également pris position contre l'article 78 bis nouveau, adopté par l'Assemblée Nationale, et concernant la situation des administrateurs du département de la Seine.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE PROGRAMME RELATIVE A CERTAINS EQUIPEMENTS MILITAIRES

Mardi 15 novembre 1960. — *Présidence de M. André Maroselli, président d'âge.* — La commission s'est réunie sous la présidence de M. Maroselli, président d'âge. Elle a élu M. Alex Roubert, sénateur, à la présidence.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a complété son bureau en élisant :

Vice-président : M. Marc Jacquet, député.

Rapporteurs : MM. André Maroselli, sénateur, et Henri Dorey, député.

La commission a procédé à l'examen d'amendements au projet de loi de programme qui avaient été soutenus devant la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat, par M. Lecanuet et par M. Guy Petit.

L'amendement de M. Lecanuet, qui tend à la création d'une force commune de dissuasion dans le cadre de la Communauté Atlantique et à favoriser l'unification politique de l'Europe, n'a pas été pris en considération par 7 voix contre 7.

L'amendement de M. Guy Petit, qui tend à l'ouverture de négociations sur l'initiative du Gouvernement français en vue de constituer une force militaire intégrée, n'a pas été pris en considération par 7 voix contre 7.

La prise en considération du projet de loi de programme, considéré comme adopté par l'Assemblée Nationale, ayant été écartée par 9 voix contre 5, la commission a décidé de reporter la suite de ses travaux à une séance tenue le lendemain, séance au cours de laquelle elle procédera à l'audition de M. Michel Debré, Premier ministre.

Mercredi 16 novembre 1960. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — En présence du Premier Ministre, M. Alex Roubert, président, a tout d'abord fait le point des travaux effectués par la commission dans sa précédente séance. Puis la commission a procédé à l'audition du Premier Ministre, qui a indiqué que le Gouvernement, après en avoir délibéré, maintenait le texte considéré comme adopté par l'Assemblée Nationale, assorti de l'adjonction suivante, complétant l'article A : « Le Gouvernement prendra à cet égard les initiatives nécessaires ». Précisant, en réponse en particulier à une intervention de M. Barrachin, que la politique extérieure de la France demeurerait inchangée, il a répondu aux objections formulées à l'encontre du projet de loi en discussion.

Après le départ du Premier Ministre, un large débat s'est instauré au cours duquel sont intervenus notamment MM. Lecanuet, Palewski, Pisani, Marc Jacquet, Bousch, Alric, Dorey, Ferri, Soufflet et Fraissinet ; la commission a procédé à un nouveau vote sur la prise en considération de l'amendement de M. Lecanuet. Celle-ci ayant été repoussée par 11 voix contre 3, la commission mixte a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'un texte commun.